ADERLY
AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DE LA REGION LYONNAISE
Association Loi 1901

20 rue de la Bourse
69002 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

ADERLY
AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION LYONNAISSE
Association Loi 1901

20 Rue de la Bourse
69002 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADERLY, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'existence d'un litige avec un prestataire de service exposé dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe ;

IV. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 1er juin 2023

Le commissaire aux comptes
implid Audit

Thibault CHALVIN
Associé

Actif			Au 31/12/2022			Au 31/12/2021
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)	678 540	278 433	400 107	400 907
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	678 540	278 433	400 107	400 907
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	696 172	519 577	176 595	263 902
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	696 172	519 577	176 595	263 902
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées	57 475	57 475		27 705
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres	300		300	300
		TOTAL	57 775	57 475	300	28 005
		Total I	1 432 487	855 485	577 002	692 814
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances(3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	101 482		101 482	326 230
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	22 284		22 284	23 732
		TOTAL	123 767		123 767	349 962
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	3 112 382		3 112 382	2 749 942
		Charges constatées d'avance (4)	94 601		94 601	128 863
		Total II	3 330 751		3 330 751	3 228 768
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	4 763 239	855 485	3 907 754	3 921 582

Renvois

(1) Dont droit au bail
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)

Edité à partir de Loop V4.60.0

	Passif	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fonds propres	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		306 000
	Autres	305 703	305 703
	Report à nouveau	1 859 510	1 864 353
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	**319 078**	**-310 842**
	Situation nette (sous-total)	**2 484 292**	**2 165 214**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	**2 484 292**	**2 165 214**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	145 000	520 000
	Total II	**145 000**	**520 000**
Provisions	Provisions pour risques	5 000	5 000
	Provisions pour charges	36 562	51 731
	Total III	**41 562**	**56 731**
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	13 826	6 099
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	766 221	507 334
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	328 114	371 915
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 573	97 000
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	124 163	197 288
	Total IV	**1 236 898**	**1 179 637**
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**3 907 754**	**3 921 582**
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V4.60.0

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	7 000	8 000
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	183 542	266 961
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 851 005	5 318 945
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	456 219	31 875
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	1	46
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**4 497 768**	**5 625 828**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	2 059 269	1 747 483
	Aides financières		1 572 870
	Impôts, taxes et versements assimilés	129 453	150 826
	Salaires et traitements	1 142 988	1 328 304
	Charges sociales	480 233	540 381
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	104 359	97 774
	Dotations aux provisions	30 000	380 000
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	213 420	121 739
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**4 159 724**	**5 939 380**
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	**338 044**	**-313 552**

Edité à partir de Loop V4.60.0

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	10 194	2 115
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	5	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	**10 200**	**2 115**
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	27 705	
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	**27 705**	
	2. Résultat financier (III-IV)	**-17 504**	**2 115**
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	**320 539**	**-311 436**
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	730	
	Sur opérations en capital	255	2 548
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	**985**	**2 548**
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		2 276
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		**2 276**
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	**985**	**271**
Participation des salariés aux résultats	VII		
Impôts sur les bénéfices	VIII	2 447	-323
	Total des produits (I + III + V)	**4 508 954**	**5 630 491**
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**4 189 876**	**5 941 334**
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	**319 078**	**-310 842**

Évaluation des contributions volontaires en nature

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	1 304 303	
Bénévolat		
Total	1 304 303	
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	1 304 303	
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	1 304 303	

Edité à partir de Loop V4.60.0

ADERLY

31/12/2022

Comptes annuels

Annexe

ADERLY

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2022

Table des matières

1 Préambule 3

2 Principes et méthodes comptables 4

3 Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice 5

4 Autres éléments significatifs 7

5 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat 8

5.1 Actif immobilisé 8

5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut) 9

5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé 10

5.2 Actif circulant 11

5.2.1 Actif circulant dépréciation 11

5.2.2 Charges constatées d'avance 11

5.3 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice) 12

5.3.1 Réserve pour projet associatif 13

6 Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice 17

8 Informations relatives à la fiscalité 20

9 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants 21

9.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions…) 21

9.2 Informations relatives à l'effectif 21

1 Préambule

L'Aderly est l'Agence pour le Développement Économique de la Région Lyonnaise. Association loi 1901 à but non lucratif, fondée en 1974 conjointement par la Métropole de Lyon, la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, le Conseil Général du Rhône et le MEDEF Lyon-Rhône, l'Aderly couvre toutes les étapes d'un projet de développement ou d'implantation d'entreprise en région lyonnaise. Elle détecte de nouveaux projets d'investissement, les propose aux territoires avec lesquels elle collabore et accompagne tous types d'entreprises, des PME aux grands groupes, dans les secteurs d'activité qui font le paysage économique de la région lyonnaise.

L'Agence propose une offre de services gratuits et adaptés pour assurer les meilleures conditions d'implantation de ces entreprises en région lyonnaise et leur ancrage territorial.

Depuis 2008, l'Aderly assure aussi le portage d'ONLYLYON, la marque officielle et le programme innovant de marketing territorial de la Métropole de Lyon avec de nombreuses actions coordonnées à Lyon et dans le monde afin de renforcer la notoriété du territoire.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 907 754.09€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 319 078.46€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/05/2023 par les dirigeants.

2 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément
aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

3 Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

1. **Actions, évènements reportés, évolution de l'Association**

Le poste vacant du Directeur décédé en août 2021 a été pourvu en août 2022. Par conséquent, des projets et actions n'ont pas été entrepris. Une dizaine de collaborateurs ont quitté l'association mi-2021 et durant l'année 2022. Dans l'attente de l'arrivée du nouveau Directeur, les recrutements ont été reportés, voire annulés (¼ a été remplacé en 2022), les actions associées aux postes vacants ont impacté les dépenses.

S'agissant du programme ONLYLYON, l'année 2022 a été marquée par le renouveau de la marque territoriale ONLYLYON avec un nouveau positionnement stratégique. Durant la réflexion sur la nouvelle stratégie du programme, trois postes sont restés vacants.

2. **Fonds dédiés 2020, 2021, 2022**

Les mandants de l'Aderly ayant différé la mise en ligne du portail web ONLYLYON BUSINESS en novembre 2021, 60k€ de campagnes de référencement pour promouvoir l'outil web du territoire prévus au budget 2021 ont été réservés pour 2022, avec 30k€ supplémentaires au budget 2022. La validation des campagnes faites en fin d'année a consommé 40k€ reportant ainsi un solde de 50k€ au budget 2023.

Les fonds dédiés 2021 pour l'activité INVEST ont été utilisé en 2022 comme prévu soit :

- 20k€ d'enquête effectif annuelle des entreprises accompagnées par l'association ces 10 dernières années, véritable socle de la mesure de performance et de contribution de l'association au développement économique du territoire, 3ème année de collecte.
- 10k€ pour l'apprentissage de la détection et l'accompagnement de projets impactants pour le territoire

Les fonds dédiés du programme ONLYLYON s'élevaient à 400 k€ au budget 2022, 305k€ ont été utilisé sur l'exercice 2022 :

- 15k€ pour la création du masque des brochures, ppt, documents électroniques personnalisé à la nouvelle identité ONLYLYON (nouvelle campagne de communication Agir ici, changer demain).
- 50k€ pour l'étude de notoriété permettant d'avoir une évaluation T0, marché attribué à IPSOS pour 75K€.
- 270k€ du plan média utilisés à hauteur de 240K€, la campagne gérée par Dentsu a débordé début janvier 2023, ainsi 30 k€ sont reportés en 2023.
- 65k€ pour l'outil ambassadeurs, la nouvelle stratégie Ambassadeurs ONLYLYON 2022-2025 a été validé en 2022, ce fonds est reporté en 2023.

3. Fonds de réserve dédié 2022

Un fonds de réserve sur le résultat bénéficiaire de l'exercice 2022 est fléché pour le plan de transformation de l'association à hauteur de 350k€.

4. Ecart de provision reprise de subvention 2021

L'association a reversé à la demande de la Métropole de Lyon la somme de 98,6k€ en juillet 2022 au titre de sa subvention 2021 quote-part non dépensée sur l'exercice 2021 sur l'activité INVEST. Une provision de 97k€ avait été enregistrée dans les comptes 2021.

4 Autres éléments significatifs

Litige avec un prestataire de services :

- l'association a été facturée début 2019 par un ancien prestataire de services ayant presté sur les exercices 2012 à 2015 dans le cadre d'un contrat d'apport de projets d'implantation d'entreprises rémunéré par un fixe annuel complété d'un variable lié au nombre d'emplois créés sur les années suivantes sur une période de 3 ans.

- La gouvernance de l'association considère cette facturation non fondée car conteste la réalité des prestations délivrées et conformément à sa décision prise lors de l'arrêté des comptes 2019, n'a pas comptabilisé dans ses comptes 2020, la facture reçue en 2019 d'un montant TTC de 256K€.
Ce litige est entre les mains d'un avocat dans le cadre d'une procédure en cours devant le tribunal judiciaire de Lyon, en défense. L'Aderly maintient que cette facture est non fondée.

5 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

5.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	678 540	-	-	-	678 540
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	356 043	5645	-	-	361 689
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	339 445	13356	18317	-	334 484
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	695 488	-	-	-	696 173
Immobilisations financières	Participations	29770	27705	-	-	57 475
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	300	-	-	-	300
	Total IV	57 775	-	-	-	57 775
	Total général	1 431 804	-	-	-	1 432 488

5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	277 633	800	-	278 433
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	204 067	41237	-	245 334
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	227 519	62292	15568	274 243
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	431 586	-	-	519 577
Total général		709 219	-	-	798 010

5.2 Actif circulant

5.2.1 Actif circulant dépréciation

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers	36 052	-	36052	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	*36 052*	-	-	-

Les évènements qui ont conduit à la dépréciation sont les suivants : Dettes très anciennes (2013 à 2016).

5.2.2 Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Frais généraux	01/01/2022	31/12/2022	94601.62		

5.3 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	611 704	- 306 000	-	-		-		*305 704*
Report à nouveau	1 864 353	-4 842	-	-		-		*1 859 511*
Excédent ou déficit de l'exercice	-310 842	629 921	-	-	-	-	-	*319 078*
Dotations consomptibles	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-			-		-		-
Provisions réglementées	-			-		-		-
TOTAL	*2 165 214*	*319 078*	-	-	-	-	-	*2 484 293*

5.3.1 Réserve pour projet associatif

Le « projet associatif/de la fondation » est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association ou de la fondation pour réaliser l'objet social

Intitulé des projets	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement : transfert vers le compte 1027)	Montant fin exercice
Projet SITE WEB	90000		40000		50000
Projet ETUDE IMPACT/NOTORIETE	50000		50000		
Projet ENQUETE A 10 ANS	20000		20000		
Projet FORMATION	10000		10000		
Projet NOUVELLE CAMPAGNE	270000		270000		
Projet BROCHURE OL	15000		15000		
Projet DENTSU AFFICHAGE 2023		30000			30000
Projet AMBASSADEURS	65000				65000

5.3.2. Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

1. Hypothèses d'Evaluation

Les hypothèses mises en œuvre dans l'évaluation sont directement liées aux comportements sociaux et démographiques de la population étudiée. Elles traduisent les rapports économiques existant entre certains facteurs. Elles se décomposent principalement en variables économiques et en variables démographiques.

1.1. Variables Economiques

1.1.1. Taux d'actualisation

Il doit être déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (Obligations corporate AA).

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- ✓ Taux d'actualisation : 3,75 %

1.1.2. Revalorisation des salaires

La revalorisation des salaires peut être linéaire ou variable. Elle est ainsi représentée sous la forme de tables qui expriment un taux d'évolution de la rémunération par âge.

Les tables retenues dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

- ✓ CADRE : Décroissance faible
- ✓ NC : Décroissance faible

1.1.3. Charges sociales patronales

Les indemnités de fin de carrières versées aux salariés dans le cadre d'un départ volontaire sont soumises aux charges sociales patronales. Les taux retenus pour cette évaluation sont les suivants :

- ✓ CADRE : 45%
- ✓ NC : 40%

1.1.4. Contribution employeur

Depuis le 1er janvier 2008, l'employeur est redevable d'une contribution sur les indemnités de mise à la retraite versées aux salariés à compter du 1er janvier 2009. Les taux de contribution pris en compte sont les suivants :

- ✓ CADRE : 50%
- ✓ NC : 50%

1.1.5. Les droits conventionnels

L'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective ou de l'accord collectif si ceux-ci sont plus favorables que les indemnités légales.

Les tables retenues par catégories sont les suivantes :

Départ volontaire :

- ✓ CADRE : Indemnités légales de Départ Volontaire (DV)
- ✓ NC : Indemnités légales de Départ Volontaire (DV)

Mise à la retraite :

- ✓ CADRE : Indemnités légales de licenciement (MR)
- ✓ NC : Indemnités légales de licenciement (MR)

1.2. Variables Démographiques

1.2.1. Mobilité des actifs: le turnover

Le taux de turnover ou taux de rotation du personnel représente le rapport entre le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise et ceux présents.

Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

- ✓ CADRE : Turn-over faible
- ✓ NC : Turn-over faible

1.2.2. La probabilité de survie : La table de mortalité

Cette probabilité est déterminée à partir de tables statistiques de mortalité de la population française. Par exemple, la table INSEE indique le nombre de survivants à chaque âge pour 100 000 individus à la naissance en faisant une distinction par sexe.

Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

- ✓ CADRE : INSEE 2022
- ✓ NC : INSEE 2022

1.2.3. Ventilation des départs à la retraite

Les taux retenus sont les suivants :

- ✓ Départ volontaire (Départ à l'initiative du salarié) : 100 %
- ✓ Mise à la retraite par l'employeur : 0 %

1.2.4. Âge de départ à la retraite

- ✓ CADRE : 60-62 ans (Age légal de départ)
- ✓ NC : 60-62 ans (Age légal de départ)

1.3. Statistiques par catégorie

Catégorie	Effectif	Age moyen	Ancienneté moyenne	Salaire moyen	Durée d'activité probable résiduelle
CADRE	16	42	9	4 604,27	15
NC	3	43	10	2 679,96	14
TOTAL	19				

2. Résultat de l'évaluation

2.1 Engagement IFC

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de **3,75 %**, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au **31/12/2022** s'élève à **36 562,71** euros.

2.2 Ventilation de l'engagement par catégorie

Catégorie	Engagement (€)
CADRE	31 787,75
NC	4 774,96
TOTAL	**36 562,71**

6 Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	101 483	101483	
	Autres	22 285	22285	
Charges constatées d'avance		94 602	94602	
	TOTAL	181 543		

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		13 826	13826		
Fournisseurs et comptes rattachés		766 221	766221		
Dettes fiscales et sociales		328 115	328115		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		4 573	4573		
Produits constatés d'avance		124 163	124163		
TOTAL		-			

7. Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	7 000	-	8 000	-
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	-	-	-	-
- Legs, donations et assurances-vie	-	-	-	-
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	183 542	-	266961	-
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-		-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	11 186		4 664	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 851 005		3746074	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	456 220	-	31 875	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	-	-	-
TOTAL	4 508 955	-	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 157 429	-	5 561 657	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	30 000	-	380 000	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	2 447		-323	-323
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	-	-	-
TOTAL	4 189 876	-	5 941 334	-
EXCEDENT OU DEFICIT	319 078	-	-310 842	-

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	-	-	-	-
Prestations en nature	1 304 303	-	-	-
Dons en nature	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-		-	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature	-		-	
Dons en nature	-		-	
TOTAL	1 304 303	-	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	-	-	-	-
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 304 303	-	-	-
TOTAL	1 304 303	-	-	-

8 Informations relatives à la fiscalité

- Résultat de l'exercice	-	79 077.99
- Impôt sur les bénéfices à .... % (1)	+	0
- Résultat avant impôt	=	- 79077.99
- Variation des provisions réglementées		

9 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

9.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions…)

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif », le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 286 029 € en 2022.

9.2 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	16	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
TOTAL	**19**	